



LE PACÔMIEN



Journal municipal

janvier 2008

Vol. 13 No 9

MESSAGE DU MAIRE

Le Carnaval des neiges est de retour pour une 22^e année. Je tiens à souligner le dynamisme du comité organisateur qui ne cesse de renouveler cet événement en nous offrant une programmation variée et des activités extérieures pour vivre les joies de l'hiver. C'est maintenant à nous tous d'en profiter.

Le Carnaval des neiges, c'est aussi l'occasion de créer des liens avec les gens d'ici et d'ailleurs. Bravo aux duchesses, à la dame de compagnie et aux présidents de duchés. En participant en grand nombre, vous soutenez des activités au profit des jeunes qui sont notre fierté, notre richesse et notre avenir.

«C'est le 22^e, viens fêter!»

Gervais Lévesque



Brunch et Défi plein air

Le dimanche 17 février, c'est la journée de la municipalité!

La journée de la municipalité se tiendra cette année le dimanche 17 février à la Station plein air. La journée débutera par un brunch entre 9h30 et 13h00. Les cartes sont en vente au bureau municipal et à la Station plein air au coût de 10 \$ par personne et de 5 \$ pour les 6 ans et moins. CHOX-FM sera sur place pour nous présenter un milieu de vie exceptionnel pour la famille.

Défi plein air

La journée de la municipalité, c'est aussi le défi plein air. Pour y participer, chaque citoyen devra pratiquer une activité récréative extérieure pendant au moins 15 minutes et s'inscrire à la Station plein air où café et lait au chocolat seront servis entre 9h30 et 13h30. Des prix de participation seront attribués.

Comme par les années passées, la patinoire municipale sera accessible pour le patinage libre. On peut aussi relever le défi en pratiquant le ski alpin et la glissade à la Station plein air. Pour l'occasion, la remontée sera gratuite pour les skieurs et planchistes qui sont résidents de Saint-Pacôme. Saint-Pacôme espère comptabiliser 200 participants. L'an dernier, le défi avait été relevé par un impressionnant record de 241 personnes!

Le Défi plein air est rendu possible grâce à la précieuse collaboration de bénévoles, à Kino-Québec, aux producteurs de lait de la région, à la Station plein air, à l'Association des gens d'affaires de Saint-Pacôme et à la municipalité de Saint-Pacôme.

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
le vendredi de 9h00 à 12h00

FÊTE NATIONALE ET DÉFI MARYLISE-LÉVESQUE

La Fête nationale et le Défi Marylise-Lévesque seront de retour le 24 juin 2008 à Saint-Pacôme. La municipalité de Saint-Pacôme invite les organismes, comités et citoyens intéressés à s'impliquer dans l'un ou l'autre de ces événements à une importante réunion qui se tiendra le **mardi 29 janvier à 19h30** au Centre municipal. Nous vous attendons en grand nombre!



PROJET DE COOPÉRATIVE DE SANTÉ AU KAMOURASKA LE RECRUTEMENT EST RELANÇÉ

La période des fêtes étant terminée, la Coopérative de solidarité santé du Kamouraska relance sa campagne de recrutement avec la tenue prochaine de deux assemblées publiques d'information.



Ainsi, une rencontre se tiendra le mercredi 30 janvier à 19h30 à la salle municipale de Sainte-Hélène et une autre le mercredi 6 février à 19h30 à la salle municipale de Mont-Carmel. Les citoyens intéressés pourront alors mieux connaître le projet du Kamouraska et obtenir des réponses à leurs questions. Un document d'information, disponible au bureau municipal de Saint-Pacôme, peut être consulté au www.st-pacome.ca dans la section «Quoi de neuf»?

Les citoyens du Kamouraska peuvent se procurer un formulaire d'adhésion au bureau municipal de Saint-Pacôme ou dans une Caisse populaire Desjardins du Kamouraska. Pour devenir sociétaire, une personne adulte doit verser une part sociale de 10 \$ et une contribution annuelle de 100 \$. Les enfants de moins de 18 ans qui résident avec un membre utilisateur bénéficient des mêmes avantages, sans frais additionnels.

Les sommes amassées d'ici l'assemblée générale de fondation seront déposées dans un compte sans retrait à la Caisse populaire Desjardins de la Rivière Ouelle. Il est entendu que si la coopérative de

solidarité ne se réalise pas, les montants recueillis seront remboursés intégralement. La mise en place de la coopérative s'enclenchera véritablement lorsque les 700 membres requis auront été trouvés. Le comité de démarrage invite donc toutes les personnes qui se cherchent un médecin de famille à se manifester d'ici le 29 février prochain.

MESSAGE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous êtes un nouvel arrivant? Vous vous êtes installé à Saint-Pacôme depuis février 2006? Le comité village en santé et la municipalité de Saint-Pacôme tiendront ce printemps une activité d'accueil pour permettre, à vous et à vos proches, d'échanger avec les représentants d'organismes locaux, de recevoir une pochette d'informations et quelques surprises.

Pour participer à ce 5 à 7 convivial, vous devez transmettre votre nom, adresse et numéro de téléphone par courriel à develop-stpacome@bellnet.ca, par téléphone au 852-2356 ou par la poste au Comité village en santé, 27, rue Saint-Louis, Saint-Pacôme (Québec), G0L 3X0. Nous attendons de vos nouvelles!

À VOUS AMIES FERMIÈRES...

Je voudrais vous dire un gros merci, pour les pâtisseries. Le succès de cette réussite, c'est de faire de son mieux. Pas seulement pour certaines choses, mais dans tout ce que vous faites.

Il faut toujours croire au meilleur de soi-même et croire en ses capacités.

Et encore cette année, ce fût une réussite grâce à vous. Cela est une vraie chance de travailler avec une belle équipe aussi dynamique que vous; car je sais que vous y mettez tout votre cœur.

Puis un gros merci à tous d'être venus nombreux nous encourager encore une fois cette année. C'est un plaisir de faire la popote pour vous.

En mon nom personnel et au nom de toutes les amies fermières de Saint-Pacôme, nous vous souhaitons de passer une belle année 2008 remplie de santé, paix et amour. A l'an prochain!

Michelle Chenard, présidente





SÉCURITÉ ROUTIÈRE À SAINT-PACÔME

Saviez-vous que les accidents impliquant des piétons sont plus nombreux le soir et la nuit? Et ce n'est pas toujours la faute des automobilistes. En cette période de l'année où la noirceur arrive rapidement vers la fin de la journée, voici quelques conseils pour les piétons :

En tout temps, empruntez le trottoir ou, s'il n'y en a pas, marchez au bord de la chaussée, face aux voitures pour bien les voir venir. Sur un chemin de campagne, toujours choisir le côté le plus éclairé.

Par temps sombre, portez des vêtements ou des accessoires munis de bandes réfléchissantes pour vous faire voir de loin.

Avant de vous engager dans un passage pour piétons, cédez le passage aux automobilistes et assurez-vous de pouvoir traverser sans risque.

Établissez un contact visuel avec les conducteurs avant de traverser aux intersections et aux passages pour piétons.

Source : Société de l'assurance automobile du Québec

CONTRIBUEZ À FAIRE REVIVRE LE BASEBALL MINEUR À SAINT- PACÔME!

Vous souriez lorsque vous ressassez vos souvenirs des bons moments passés au sein de votre équipe de baseball mineur locale? Que d'heures de plaisirs ont été vécues au Stade Armand Pelletier!

Il n'en tient qu'à vous pour que nos jeunes puissent, à leur tour, vivre de si beaux moments.

Vous êtes intéressés à contribuer à remettre sur pieds le baseball mineur à Saint-Pacôme, il vous suffit de nous contacter au bureau municipal au 852-2356 pour

nous en aviser. Vous serez ensuite contacté pour une réunion. Nos jeunes ont besoin de vous!



COMITÉ DE VIGILANCE POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La prochaine réunion du Comité de vigilance pour la sécurité routière de Saint-Pacôme se tiendra le

jeudi 21 février à 19h30 au Centre municipal. Il sera notamment question des actions à poser en 2008. Vous avez des problématiques à signaler? Des suggestions à faire pour améliorer la sécurité routière sur le territoire? Venez nous rencontrer!

GÂTERIES DE FEMME

Chères dames,

Nous vous invitons à participer à un souper vous étant dédié pour commémorer la journée internationale de la Femme, le samedi 8 mars prochain.

C'est au Complexe Albert-Royer de Saint-Pacôme que le Cercle de Fermières de Saint-Pacôme vous donne rendez-vous. Monsieur Gratien Landry participera à cette activité à titre d'artiste invité.

Réservez dès maintenant auprès de madame Noëlla Thiboutot, au numéro 852-2256 ou de madame Alyne Bernier, au numéro 852-1341. En cas d'absence de ces personnes, un appel vous sera retourné puisque votre numéro apparaîtra sur leur afficheur. Nous apprécierions que vous confirmiez votre réservation avant le samedi 1^{er} mars, 21h00.

Surveillez les affichages dans Saint-Pacôme et *Le Pacômien* de février pour des informations supplémentaires.

Nous vous prions de prendre connaissance des informations relatives à l'attribution d'une transformation (coiffure, maquillage et autres gâteries). La personne choisie sera dévoilée lors de cette soirée.

CONCOURS TRANSFORMATION JOURNÉE DE LA FEMME 2008

Le comité 2008 de la journée internationale de la Femme vous invite à vous inscrire à son concours « Transformation ».

Date limite d'inscription : 20 février 2008

Exigence : Dans un texte d'un maximum de 50 mots, vous devez expliquer pourquoi vous devriez être LA femme choisie. Faites-nous parvenir votre inscription :

Par courrier : Comité journée de la femme 2008
a/s Madeleine Leblanc
311, boulevard Bégin
Saint-Pacôme (Québec), G0L 3X0

Par courriel : madileblanc@hotmail.com



MESSAGE AUX 11-17 ANS DE SAINT-PACÔME

Est-ce que tu as répondu au sondage sur la qualité de vie et les loisirs à Saint-Pacôme? Si non, c'est ta dernière chance de compléter le questionnaire et de nous le retourner au plus tard le 30 janvier 2008. Tu peux te procurer le questionnaire sur le site www.st-pacome.ca dans la section «Quoi de neuf» ou au bureau municipal de Saint-Pacôme. Ce sondage permettra à la municipalité de mieux connaître tes besoins en matière de loisirs et d'évaluer ton intérêt pour la relance du local des jeunes (Le Focus). Ta participation est importante!

JOIGNEZ-VOUS AU RÉSEAU «QUALITÉ-FAMILLE»

La municipalité de Saint-Pacôme, en collaboration avec le comité Village en santé et l'Association des gens d'affaires de Saint-Pacôme, invite les organismes, commerces et entreprises du territoire à joindre le réseau «Qualité-famille».

Pour adhérer au réseau «Qualité famille», les organismes, commerces et entreprises doivent avoir leur siège social à Saint-Pacôme, avoir



mis en place une action concrète pour améliorer la qualité de vie des familles et répondre à certains critères. Parmi les actions admissibles, notons un tarif familial, un aménagement pour accueillir les familles, un horaire flexible pour les parents, un congé pour raisons familiales, l'organisation d'activités familiales... L'obtention du certificat sera synonyme de l'ingéniosité et du souci manifesté par son détenteur envers la famille. La date limite pour soumettre une action est le lundi 14 avril 2008.

Joignez-vous au Cinéma Louise, au Club de golf et au Club Optimiste qui ont déjà reçu avec fierté le certificat «Qualité-famille».

La remise des certificats se fera en mai à l'occasion du lancement de la Semaine québécoise des familles. De plus, parmi toutes les actions certifiées, les citoyens seront invités à choisir le récipiendaire du Prix Qualité famille. En mai 2007,

le Cinéma Louise fut le premier récipiendaire de ce titre. Pour information, veuillez contacter René Bélanger au 852-2356 ou develop-stpacome@bellnet.ca

GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS, DÉPÊCHEZ-VOUS DE RÉSERVER...

Besoin d'un coup de main pour votre entretien régulier ou votre grand ménage ?



Comme par les années passées, Services Kam-Aide est toujours là pour vous !

Personnel expérimenté et responsable.

Coût abordable et programme d'aide financière disponible, crédit d'impôt pour les personnes âgées de 70 ans et plus.

Service de grand ménage offert à toute la population de la MRC de Kamouraska.

Informez-vous au 856-5636



Votre facture d'énergie est élevée? Votre logement est froid? Que vous soyez locataire ou propriétaire, un service gratuit est à votre portée!

L'ACEF du Grand-Portage vous offre gratuitement Éconologis, le programme saisonnier de l'Agence de l'efficacité énergétique qui fournit aux ménages à budget modeste des conseils personnalisés et des produits liés à l'efficacité énergétique à la maison, peu importe la forme d'énergie utilisée.

Des conseils sur l'économie d'énergie, un service de calfeutrage et de pose de coupe-froid, l'installation d'économiseurs d'eau chaude, la pose de thermostats électroniques...

Un technicien et une conseillère se rendront chez-vous et vous aideront à passer un hiver plus au chaud.

Pour en savoir plus ou pour vérifier votre admissibilité : l'ACEF du Grand-Portage, au 867-8545.



Carnaval des Neiges 2008

«C'est le 22^e, viens FÊTER!»



Du 26 janvier au 3 février 2008, vous êtes invités à participer aux différentes activités de cette fête hivernale.

En résumé, voici le programme du Carnaval :

Samedi 26 janvier

Pont du bonhomme

Dimanche 27 janvier

Brunch des carnivaleux

Mise au jeu du Bonhomme

Vendredi 1^{er} février

Mise en capsules

Soirée karaoké

Ski et glissades gratuits avec

macaron

Samedi 2 février

17 h30 : souper du couronnement

21 h : soirée dansante de la reine

Dimanche 3 février, 9 h à 19 h

Journée familiale

Ski et glissades gratuits avec
le port du macaron

13 h : Bonhomme et les
duchesses visitent les aînés

17 h : souper à la Station Plein Air
TIRAGE DE LA LOTERIE

16 h à la Station Plein Air

Vente des billets pour le brunch et
le souper : Claudette Houle
Au 852-2479

Informations : Jérôme Dubé :
Au 852-2041



SPÉCIAL-SPÉCIAL-SPÉCIAL



VENDREDI SOIR, 1^{er} FÉVRIER, OUVERTURE SPÉCIALE

POUR LE

CARNAVAL

19h à 22h, ski et glissades gratuits

Avec macaron

Soirée Karaoké au bar



À la Station Plein Air de Saint-Pacôme

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunions des 7 et 21 janvier 2008

001.01.08 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion régulière du 7 janvier 2008 soit accepté tel que présenté.

002.01.08 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 DÉCEMBRE 2007

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2007 soit adopté tel que lu et présenté.

003.01.08 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU 17 DÉCEMBRE 2007

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que les procès-verbaux des réunions des 17 décembre 2007 soient adoptés tel que lus et présentés.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

La directrice générale mentionne toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

005.01.08 PLAN DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS RÉGIONAUX EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le Plan de mise en œuvre des objectifs régionaux en matière de sécurité incendie a été réalisé en conformité avec l'article 16 de la loi sur la sécurité incendie par le conseil de la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE ce plan de mise en œuvre est réalisé en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE ce plan vise la mise en œuvre de différentes actions en vue de l'atteinte des objectifs régionaux en matière de sécurité incendie dans la municipalité de Saint-Pacôme;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents que le Plan de mise en œuvre des objectifs régionaux en matière de sécurité incendie soit adopté tel que présenté.

006.01.08 BPR HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR

SERVICES RENDUS CONCERNANT LE PROJET – PROGRAMMATION DES TRAVAUX ET CONFIRMATION DE L'ÉTAT DES RÉSEAUX

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la facture #13021979 des frais d'honoraires professionnels de BPR Groupe-conseil dans le cadre du projet Programmation des travaux et confirmation de l'état des réseaux au montant de deux mille trois cent vingt et un dollars et soixante-quatorze cents (2 321.74 \$) taxes incluses.

07.01.08 BPR – HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR SERVICES RENDUS CONCERNANT LE PROJET – PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX POUR SECTEUR CHEVRONS-DIONNE ET RUE PLOURDE

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la facture #10011791 des frais d'honoraires professionnels de BPR Groupe-conseil dans le cadre du projet Prolongement des services municipaux pour secteur Chevrans-Dionne et rue Plourde au montant de trois mille deux cent soixante-cinq dollars et quatre-vingt-treize cents (3 265.93 \$) taxes incluses.

08.01.08 HYDRO QUÉBEC – FORMULAIRE DE PROCURATION

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme doit autoriser un tiers à agir au nom de la municipalité auprès d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE ce formulaire s'inscrit dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents d'organismes publics et la protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE la procuration sera valide pour une période maximale de 36 mois;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Hélène Lévesque, directrice générale, à agir au nom de la municipalité de Saint-Pacôme auprès d'Hydro-Québec pour l'ensemble de nos comptes d'électricité.

009.01.08 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – COTISATION 2008

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de payer la cotisation pour l'année 2008 à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la somme de quatre cent quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (496,98 \$) taxes incluses.

010.01.08 RÉSEAU-ENVIRONNEMENT – RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2008

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents de payer la facture #ADH8-0736 concernant le renouvellement d'adhésion 2008 au montant de deux cent cinquante-huit dollars et soixante-sept cents (258.67\$).

011.01.08 ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES DU RÉGLEMENT D'EMPRUNT DU DOMAINE DU BOISÉ

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 212 selon les coûts prévus initialement soit neuf cent vingt-cinq mille neuf cent dollars et huit cents (925 900,08 \$);

ATTENDU QU'UNE partie du montant de l'emprunt, soit la somme de huit cent quarante-deux mille dollars (842 000,00 \$) a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'UNE partie du montant perçu provenant du transfert d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence servira à combler le solde du montant dudit règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE le solde de quatre-vingt-trois mille neuf cent dollars (83 900,00 \$) non contracté de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 212 pour préciser le financement de la dépense;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le montant de l'emprunt du règlement n° 212 soit réduit de neuf cent vingt-cinq mille neuf cent dollars et huit

cents (925 900,08 \$) à huit cent quarante-deux mille dollars (842 000,00\$)

QUE la municipalité de Saint-Pacôme appropriée à même le retour de la taxe d'accise un montant de quatre vingt-trois milles neuf cent dollars (83 900,00 \$) pour payer une partie de la dépense prévue au règlement n° 212;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

12.01.08 BELL CANADA – DEMANDE D'INTERVENTION MUNICIPALE

Il est proposé par M Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver l'emplacement d'un poteau et le remplacement de quatre poteaux (nord du Rocher), tel qu'indiqué sur le plan fourni par Bell Canada.

15.01.08 EMPRUNT TEMPORAIRE DE UN MILLION QUATORZE MILLE DOLLARS (1 014 000,00 \$) À ÉCHÉANCE LE 10 FÉVRIER 2008

ATTENDU QUE, la municipalité de Saint-Pacôme aura le 10 février 2008, un montant de un million quatorze mille dollars (1 014 000,00 \$) à renouveler sur un emprunt original de un million trois cent soixante neuf mille six cent dollars (1 369 600,00 \$) pour une période de 10 ans en vertu du règlement numéro 92;

ATTENDU QUE ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 12 février 2008;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. – chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Pacôme emprunte un million quatorze mille dollars (1 014 000,00 \$) par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de deux (2) jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

016.01.08 REFINANCEMENT DE L'EMPRUNT DU RÈGLEMENT 92 (RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS) ET FINANCEMENT DU RÈGLEMENT 206 (PROLONGEMENT DES SERVICES DU PARC INDUSTRIEL)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme dans la MRC de Kamouraska entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance en vertu des règlements 92 et 206;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de un million cent quatorze mille dollars (1 114 000,00 \$); datée du 12 février 2008;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

Soumissionnaire	Prix offert	Montant	Coût réel
Financière Banque Nationale Inc.	98,42500	1 114 000	4,10318 %
Valeurs mobilières Desjardins Inc.	98,44500	1 114 000	4,11013 %
Valeurs mobilières Banque Laurentienne. Inc. RBC Dominion valeurs mobilières Inc.	98,89000	1 114 000	4,15221 %
Marché mondial CIBC Inc.	98,32100	1 114 000	4,16699 %

ATTENDU QUE l'offre ci haut provenant de : Financière Banque Nationale s'est avérée la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'émission d'obligations au montant de un million cent quatorze mille dollars (1 114 000,00 \$) de la municipalité de Saint-Pacôme soit adjugée à Financière Banque Nationale Inc échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

85 000 \$	3,30000%	Le 12 février 2009
89 000 \$	3,30000%	Le 12 février 2010
93 000 \$	3,45000%	Le 12 février 2011
97 000 \$	3,55000%	Le 12 février 2012
750 000\$	3,75000%	Le 12 février 2013

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE M. Gervais Lévesque, maire et Mme Hélène Lévesque, directrice générale sont autorisés(es) à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authenticateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

QUE CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé <autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises>.

017.01.08 FINANCEMENT DE L'EMPRUNT PERMANENT – MODALITÉ D'ÉMISSION

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme dans la MRC de Kamouraska entend émettre une série d'obligation, soit une obligation par échéance, pour un montant de un million cent quatorze mille dollars (1 114 000,00 \$) en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlements d'emprunt	Pour un montant de
92	1 014 000 \$
206	100 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conforme à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant compris dans l'émission de un million cent quatorze mille dollars (1 114 000,00 \$) :

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 12 février 2008 et remboursées comme suit :

1. 85 000\$
2. 89 000\$
3. 93 000\$
4. 97 000\$
5. 102 000\$
6. 648 000 à renouveler

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte,

agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et des régions et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de la Caisse populaire Desjardins de la Rivière-Ouelle;

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement le 12 août et le 12 février de chaque année;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);

QUE les obligations seront signées par le maire et la directrice générale. La municipalité, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de un million cent quatorze mille dollars (1 114 000,00 \$) effectué en vertu des règlements numéros 92 et 206 la municipalité de Saint-Pacôme doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 février 2008); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années six (6), et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 92 et 206 chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

018.01.08 **RÉSOLUTION RELATIVE À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA GESTION DU PROJET PILOTE DE RESTAURATION ET DE MISE EN VALEUR DES PETITS PATRIMOINES DU KAMOURASKA**

ATTENDU QUE les municipalités locales participantes désirent confier la gestion du « Projet pilote de restauration et de mise en valeur des petits patrimoines du Kamouraska » à la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QU'une municipalité peut, par résolution, conclure avec une aue

municipalité une entente relative à la totalité ou à une partie d'un domaine de leur compétence; quelle que soit la loi qui régit ladite municipalité (code municipal, article 569);

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité locale, quelque soit la loi qui la régit, une entente par laquelle elles délèguent à la MRC, dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence (code municipal, article 569.0.1);

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'annexe 2 intitulée « Projet pilote de restauration et de mise en valeur des petits patrimoines du Kamouraska » lequel définit les objectifs, critères de sélection et autres modalités relatives au projet;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE CONCLURE une entente intermunicipale de délégation de compétence telle que décrite à l'annexe 1 pour confier la gestion du « Projet pilote de restauration et de mise en valeur des petits patrimoines du Kamouraska » à la MRC de Kamouraska;

D'ADOPTER l'annexe 2 relative au « Projet pilote de restauration et de mise en valeur des petits patrimoines du Kamouraska ».

019.01.08 **M.R.C. DE KAMOURASKA – PACTE RURAL – POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2007-2014**

ATTENDU QUE le gouvernement a adopté, le 6 décembre 2006, la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 et que la ministre des Affaires municipales et des Régions est chargée de son application;

ATTENDU QUE dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, le préfet de la MRC, M. Jean-Guy Charest, a signé, le 6 mars 2007, un pacte rural, lequel fixe les engagements du ministre des Affaires municipales et des Régions et ceux de la MRC, relativement au partenariat qu'ils désirent établir en vue de renouveler la mise en application de la Politique nationale de la ruralité;

ATTENDU QUE le pacte rural est un dispositif qui permet à l'État et à la collectivité de joindre leurs forces pour agir de manière globale, cohérente et à long terme sur le territoire rural en tenant compte de ses particularités, de ses forces et de son potentiel;

ATTENDU QUE le pacte rural vise à promouvoir le développement du milieu rural en fonction des orientations de la

Politique nationale de la ruralité;

ATTENDU QUE la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité est fondée sur l'engagement et le leadership du monde municipal à mobiliser leur population dans l'identification et la réalisation d'initiative visant la revitalisation des communautés et l'occupation dynamique du territoire;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. Gervais Lévesque, maire, à signer le protocole MRC – Municipalité, relatif à la mise en œuvre de la politique nationale de la ruralité sur le territoire de la MRC de Kamouraska.

020.01.08 **SOUSSION – JARDINIÈRES DE FLEURS POUR L'ÉTÉ 2008**

ATTENDU les soumissions suivantes pour les jardinières de la Municipalité :

Michel Montminy Inc.	
Bégonia semperflorens rouge	24,69 \$
Géranium lierre rouge	26,99 \$
Taxes en sus	
Les Feuillages du Québec Inc.	
Bégonia semperflorens rouge	26,00 \$
Géranium mini-cascade rouge	26,00 \$
Taxes en sus	
Les Serres Caron Inc.	
Bégonia semperflorens rouge	25,00 \$
Géranium mini-cascade rouge	30,00 \$
Taxes en sus	

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Michel Montminy Inc., incluant la livraison.

021.01.08 **ODIFICATION À LA RÉOLUTION 316.12.07 M. MICHEL UBÉ - PIIA**

ATTENDU QU'une modification doit être apportée à la résolution 316.12.07, adoptée lors de la réunion régulière du conseil municipal tenue le 3 décembre 2007;

ATTENDU QUE M. Dubé ne désire pas changer deux (2) fenêtres à sa résidence, mais bien toutes les fenêtres;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de maintenir la décision du Comité Consultatif d'Urbanisme en recommandant à M. Michel Dubé de choisir un modèle de fenêtre à quatre (4) carreaux comme les fenêtres originales et de conserver des encadrements de bois autour des fenêtres et des portes.

À LA RECHERCHE DE...

Bonjour à tous,



Nous sommes les élèves de l'école La Pruchière de Saint-Pacôme. À notre école, nous avons un projet qui nous tient à cœur, la rénovation de notre bibliothèque. Pour la rendre plus accueillante, nous avons pensé confectionner un rideau de boutons décoratif. Nous voulions faire un geste pour l'environnement en récupérant de vieux boutons qui ne servent plus. Une première cueillette a été faite auprès de toutes les personnes de l'école.

Malheureusement, nous n'en avons pas assez amassés! C'est pour cette raison que nous sollicitons votre aide pour terminer notre projet. Si vous voulez participer à cette collecte, vous pouvez aller déposer vos boutons dans la boîte prévue à cet effet chez AXEP (Épicerie Gilbert Royer). Nous vous remercions de votre collaboration. Elle nous permettra de terminer notre rideau de boutons qui décorera la bibliothèque.

Les élèves de la classe de 5^e et 6^e années, au nom de tous les élèves de l'école.

RÉSERVEZ VOTRE COUVERT POUR LE PONT COUVERT!

Venez fêter le mardi-gras lors d'un dîner spaghetti-pizza-sangria qui se tiendra à la Salle des Générations à St-Onésime-d'Ixworth, le dimanche 3 février 2008 à partir de 11h30. Cette activité bénéfique est organisée par le comité de réfection du Pont Couvert.

Coût : 10\$ pour les adultes et 6 \$ pour les enfants (12 ans et moins)

Billets en vente au bureau municipal ou en téléphonant à :

Mme Anne-Frédérique Provencher ou Mme Paulette Melanson à la municipalité de St-Onésime au 856-3018 ou M. Jean-Marie Dionne au 856-2904.

Le Transport collectif intégré du Kamouraska est un service de transport offert à toute la population de la MRC du Kamouraska et aux municipalités de St-Roch-des-Aulnaies et de Ste-Louise. Profitez des nombreux trajets quotidiens. Magasinage, rendez-vous médicaux, prise de sang.....tout est possible.

Coût pour devenir membre : 5.00\$ par an

Coût des transports :

2.50\$ par déplacement dans la même municipalité

3.00\$ si déplacement dans une autre municipalité

Téléphonez pour avoir plus d'information!





Bibliothèque Mathilde-Massé Au cours du mois à votre BIBLIO

Un premier thème pour le Club de partage des plaisirs de la lecture

Le premier thème retenu par les participants est *Auteurs québécois*. Lisez un livre d'un auteur du Québec et venez partager votre découverte aux autres participants le 3 mars prochain. Les rencontres suivantes se dérouleront les premiers lundis du mois. Le prochain thème, pour le mois de mars, est *Contes et légendes du monde*.

Vous désirez plus d'information sur ce Club, contactez madame Hélène Cadieux au 852-1728 ou madame Marie Marchand au 852-1706.

Exposition thématique : *Le bon vieux temps*

Une toute nouvelle exposition sur le thème *Le bon vieux temps* vient d'arriver à la bibliothèque. La vie paysanne, les écoles de rang, les jouets anciens, les remèdes de grand-mère... même l'intégrale de la série *Les filles de Caleb*! Une exposition magnifique pour ceux et celles qui veulent se souvenir...

Concours international de poésie Écritout 2008

La ville de Québec sera, en 2008, l'hôte du XIIe Sommet de la Francophonie qui regroupe cinquante-cinq États et gouvernements membres. À cette occasion, Écritout a entrepris de mettre sur pied un concours international de poésie libre ayant pour thème *Québec et la francophonie*.

Le but de ce concours consiste à donner au Québec et à la langue française une place prépondérante dans le monde par l'intermédiaire des poètes francophones, à tisser des liens entre nos sociétés et à sensibiliser les communautés à l'importance de communiquer entre elles et, du même coup, à l'importance de préserver sur le globe la langue française, la littérature et la poésie.

On peut trouver tous les détails du concours de poésie à l'adresse Web suivante : www.concoursecritout.com.

Collection de romans pour les jeunes de 14 à 18 ans par la BANQ

La Bibliothèque nationale du Québec (BANQ) a développé une collection pour les jeunes de 14 à 18 ans adaptée à leurs besoins. Celle-ci vise à maintenir, voire stimuler, le goût de la lecture. Il s'agit d'une collection qui permet de faire « le pont entre la littérature jeunesse et la littérature adulte en proposant des titres qui privilégient les thèmes et les genres prisés par les adolescents ».

On peut repérer plus de 3000 titres en français et en anglais dans le catalogue Iris : http://catalogue.banq.qc.ca/cap_fr.html. Cocher la case Collections. Choisir *Romans pour adolescents*.

Heures d'ouverture de la BIBLIO – Retour à l'horaire régulier le 4 septembre
Les mardis de 18 h 30 à 20 h 30 et les dimanches de 10 h à 12 h

Dates à retenir

Février 2008



<i>Dimanche</i>	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>	<i>Samedi</i>
Bibliothèque : les mardis de 18h30 à 20h30 et les dimanches de 10h à 12h.					1 Vidange.2 7h à 9h Karaté	2
3	4 Réunion du Conseil 20h	5 Récup.1 Soc du roman policier	6 .	7 Age d'Or (cartes 13h)	8 Récup. 2 7h à 9h Karaté	9
10	11	12 Vidanges 1	13 Cercle de fermière	14 St-Valentin Age d'Or (cartes 13h)	15 Vidanges 2 7h à 9h Karaté	16 Spectacle Fabrique
17	18	19 Récup. 1 Chevalier de Colomb	20	21 Age d'Or (cartes 13h) Séc. Routière 19h30	22 Récup. 2 7h à 9h Karaté	23 Danse Âge d'or
24	25	26 Vidanges 1	27	28 Age d'Or (cartes 13h)	29 Vidanges 2 7h à 9h Karaté	

HORAIRE DE LA PATINOIRE POUR L'HIVER 2007-2008

	Heure	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Avant-midi	7h00 à 12h00	Patinage	Fermé Entretien	Fermé Entretien	Fermé Entretien	Fermé Entretien	Entretien	Hockey
Après-midi	12h00 à 15h00	Patinage	Patinage	Patinage	Patinage	Patinage	Patinage	Patinage
	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien
	15h15 à 18h00	Patinage	Hockey	Hockey	Hockey	Hockey	Hockey	Patinage
Soirée	18h30 à 21h30	Hockey	Hockey	Patinage	Hockey	Patinage	Hockey	Hockey

ÂGE D'OR - JOIE DE VIVRE FÊTES DU MOIS DE FÉVRIER 2008

Joseph-Émile Lévesque	1	Clément Beaulieu	9	Alida Bouchard	18
Alain Lévesque	2	Neil Dubé	11	Aurèle Coté	19
Denise Dubé	2	Jean-Paul Milliard	13	Gédéon Dubé	21
Léo Lebel	3	Maxime Lévesque	17	Ginette Lacourcière	23
Yves Lévesque	5	Rachel Ouellet	17	Gilbert Ruest	24
Réjean Houle	6	Carol Milliard	17	Richard Chamberland	25
Vincent Ouellet	8	Marie-Marthe Michaud	18	Adrien Chamberland	26



Desjardins
Caisse populaire
de la Rivière Ouelle

GUICHET AUTOMATIQUE
24 HEURES PAR JOUR
7 JOURS PAR SEMAINE

Siège social
7, rue Caron CP 68
St-Pacôme (Québec)
G0L 3X0 (418) 852-2812

Prochaine parution: 23 février 2008

Date de tombée: 19 février 2008 à midi